

Liebe besondere — Demnach die durchleuchtigste infantin unsere gnedigste frauw uns zugeschrieben, das regiment des freyhern von Beauvoir in die stät diesses lands zu distribuieren, als wirt euch hiemit in/nahmen Ihrer Majestät gantz ernstlich bevolhen, zuvolgh zwei vendlin mit ihrn heubtleuthen und bevelhabern bey euch einzunehmen, und der gebuer soviel möglich inverquartieren, under einander auch gute correspondentz und ordnungh ahnzustellen. Gott bevolhen. Datum Bastnach, den 16. Novembris a^o etc. 1622.

Weil wir unserer jetziger indisposition halber nicht signieren können, haben wir unser geheim secret ahn statt signatur auftrucken lassen.

Adresse: besondern Richter und Scheffen zu Vianden.

2^o 1623, November 29. Madrid. — Philipp, König von Spanien, beauftragt die Infantin Isabella, Statthalterin der Niederlande, dem Jakob Migette im Lande Luxemburg eine angemessene Anstellung zu geben.

A ma bonne tante, Madame Isabel Clara Eugenia, infante d'Espagne.

Madame ma bonne tante. De la part de Jacques Migette, natif de mon pays de Luxembourg, m'a esté représenté, que ses ancestres auroient bien et fidèlement servis aux miens de glorieuse mémoire, en charges et offices honorables, si comme Bernard Migette, son bisayeul, de capitaine et prévost de ma ville de Dampvillers; Jean Migette, son grand-père, de commissaire des vivres au siège d'Ivoix, qui pour ne manquer au devoir de fidélité, auroit abandonné et perdu de grands biens, à cause des guerres passées; deux siens oncles, Albert et Poncelet Migette, le premier de receveur des fortifications de ma ville de Charlement, et l'autre en la milice; et son grand-père maternel Jacques Merjay, de capitaine et prévost de Marville, lequel semblablement auroit souffert notables pertes en ses biens, sans que de tout ce que dessus oncques seroit esté fait aulcune récompense; me suppliant qu'en cette considération je voulusse escrire à vostre Altesse en sa faveur, afin de le pourvoir de quelque office. Quoy considéré, et estre raisonnable que les descendans de très bons et loyaulx vassaulx et officiers, comme j'entends, ont esté lesdits devanciers du suppliant, soyent employez en mon service, j'ai bien voulu prier vostre Altesse de l'avancer à quelque estat, conforme à ses qualitez et mérites, en mendiét pays de Luxembourg, au plustost que faire se pourra. A tant, Madame ma bonne tante, je prie de conserver vostre Altesse en parfaite sancté à longues années. De Madrid, le 29. de novembre 1623. *Eps^s Sigsl.^s v^t*

Votre bon nepveu,

(contresigné) J. de Brito.

Philippe.

3^o 1626, Juli 8. Brüssel. — Die Infantin Isabella benachrichtigt die Vertreter der Gemeinde Vianden, dass der zu Vianden einquartierte Baron de Beauvoir blos Recht auf Wohnung und 8 Bette hat.

Isabel Clara Eugenia, par la grace de Dieu, infante d'Espagne etc. Chiers et bien amez. Sur ce que vous nous avez fait remonstrer touchant le logement du mestre de camp le baron de Beauvoir avecq la moitié de sa compagnie à Vianden, nous vous faisons la présente, pour vous dire, que vous ne devez donner audict mestre de camp que le logis et huyt lictz, sans aultre chose. Chiers et bien amez, notre seigneur vous ait en sa garde. De Bruxelles, le 8 juillet 1626. *Signé Isabel.*

Contresigné: Verreyken.

Adresse: A noz chiers et bien amez les justicier bourgmestres de la ville de [Vianden].